



Rapport du Vérificateur général
du Québec
à l'Assemblée nationale
pour l'année 2016-2017

Automne 2016

Faits saillants

Photo de la page couverture
Hôtel du Parlement, *Daniel Lessard*, Collection Assemblée nationale



**Rapport du Vérificateur général
du Québec
à l'Assemblée nationale
pour l'année 2016-2017**

Automne 2016

Faits saillants

La forme masculine employée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes, le cas échéant.

Table des matières

- Chapitre 1** Observations de la vérificatrice générale, M^{me} Guylaine Leclerc
- Chapitre 2** Commission des partenaires du marché du travail : besoins en développement de la main-d'œuvre
- Chapitre 3** Gestion administrative des cégeps
- Chapitre 4** Hydro-Québec : processus d'approvisionnement en travaux et en services spécialisés
- Chapitre 5** Services correctionnels : réinsertion sociale
- Chapitre 6** Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : contrats présentant des situations à risque – Suivi d'un audit de performance

1 Introduction

1 L'Assemblée nationale confie au Vérificateur général le mandat de favoriser, par la réalisation d'audits, le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics. Ce mandat comporte, dans la mesure jugée appropriée par le Vérificateur général, l'audit financier, celui de la conformité des opérations avec les lois, les règlements, les énoncés de politique et les directives, ainsi que l'audit de performance. Son champ de compétence s'étend principalement au gouvernement et à ses organismes et comprend également les fonds versés sous forme de subventions.

2 Dans le rapport qu'il soumet à l'Assemblée nationale, le Vérificateur général signale les sujets découlant de ses travaux qui méritent d'être portés à l'attention des parlementaires. Le document est livré sous forme de tomes. Ce tome-ci est consacré à des travaux liés à l'audit de performance réalisés au cours des 12 derniers mois. Il renferme entre autres les constatations, les conclusions et les recommandations afférentes à ces travaux.

3 Le premier chapitre donne à la vérificatrice générale l'occasion d'exposer son point de vue sur des enjeux relatifs aux audits en cours ou à venir. Dans le présent chapitre, je m'intéresse à la place qu'occupent les technologies de l'information au gouvernement du Québec. J'expose également les principales thématiques susceptibles de faire l'objet d'audits de performance dans ce domaine au cours des prochaines années. D'autre part, je présente sommairement le contenu des autres chapitres.

2 Technologies de l'information au gouvernement du Québec

4 Les technologies de l'information (TI) sont au cœur de la réalisation des activités de l'appareil gouvernemental. Les entités gouvernementales en dépendent largement pour colliger, traiter et diffuser l'information nécessaire à la prestation de services auprès des citoyens et des entreprises. Cette information doit donc être fiable, complète, disponible en temps opportun et utilisable de façon sécuritaire.

5 Nombre d'entités offrent maintenant des services en ligne. De fait, selon la Stratégie gouvernementale en TI, intitulée *Rénover l'État par les technologies de l'information* et produite par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), près de 750 services de cette nature ont été mis à la disposition des citoyens et des entreprises au cours des 10 dernières années. S'informer sur les programmes offerts, se procurer des biens ou des services, régler les frais relatifs à divers permis, chercher un emploi, consulter son dossier fiscal sont autant de raisons pour lesquelles les citoyens et les entreprises utilisent aujourd'hui les services en ligne pour transiger avec l'État.

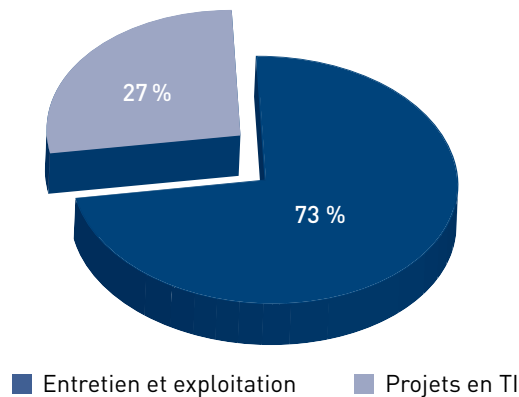
6 Par ailleurs, sur le plan de la gestion interne, les TI doivent aider à produire de l'information de qualité, capable de soutenir les opérations des entités et d'appuyer la prise de décision des dirigeants. Elles doivent assurer le maintien du flux d'information nécessaire au bon fonctionnement des entités afin de leur permettre d'atteindre le niveau de service auquel s'attendent les citoyens et les entreprises.

7 Les TI sont en évolution constante et se transforment de plus en plus rapidement au gré des innovations. La capacité des entités à soutenir cette évolution sur le plan des ressources humaines, matérielles et logicielles est l'un des plus importants défis auxquels elles font face. Cela exige des investissements constants dans de nouvelles solutions, tout en assurant la récurrence du financement nécessaire au maintien des systèmes existants.

8 L'importance de ce défi se reflète dans les sommes investies annuellement en TI. Selon le SCT, en 2015-2016, les budgets de dépenses et d'investissements dans ce domaine totalisaient plus de 3 milliards de dollars pour les ministères, les organismes publics, le réseau de l'éducation, le réseau de la santé et des services sociaux ainsi que Revenu Québec.

9 La figure 1 illustre le partage des sommes entre les activités inhérentes à l'entretien et à l'exploitation ainsi qu'aux projets en TI pour l'exercice 2015-2016.

Figure 1 Répartition du budget en technologies de l'information en 2015-2016



Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

10 Selon cette figure, près des trois quarts des sommes sont consacrées à l'entretien et à l'exploitation des systèmes existants, alors qu'un peu plus de 25 % sont allouées au développement de nouveaux produits soutenant l'évolution des TI au sein des organismes gouvernementaux. Cela m'interpelle et je pourrai exercer une surveillance sur ces sujets dans l'avenir.

11 D'après le SCT, les investissements en infrastructures en lien avec les TI s'élèveront à 3,3 milliards de dollars dans les 10 prochaines années.

12 Le SCT a publié au printemps 2016 un *Portrait de la main-d'œuvre en technologies de l'information de la fonction publique du Québec*. Ce document dresse un état de la situation à la fin de 2015.

13 Il y avait à ce moment plus de 8800 personnes, internes et externes, œuvrant en TI dans les organismes dont le personnel est nommé en vertu de la *Loi sur la fonction publique*. Cette seule information indique l'importance de ce secteur d'activité pour le bon fonctionnement de l'appareil public.

14 Fait à noter, le tiers des personnes travaillant dans les TI étaient des ressources externes. Ces ressources étaient particulièrement concentrées dans les activités de gestion de projet et de programmation, où elles étaient majoritaires. Elles étaient toutefois aussi présentes dans les autres activités en TI. Ce constat fait ressortir l'importance des ressources externes et les risques que cela pose à moyen et long terme pour ce secteur névralgique de la fonction publique.

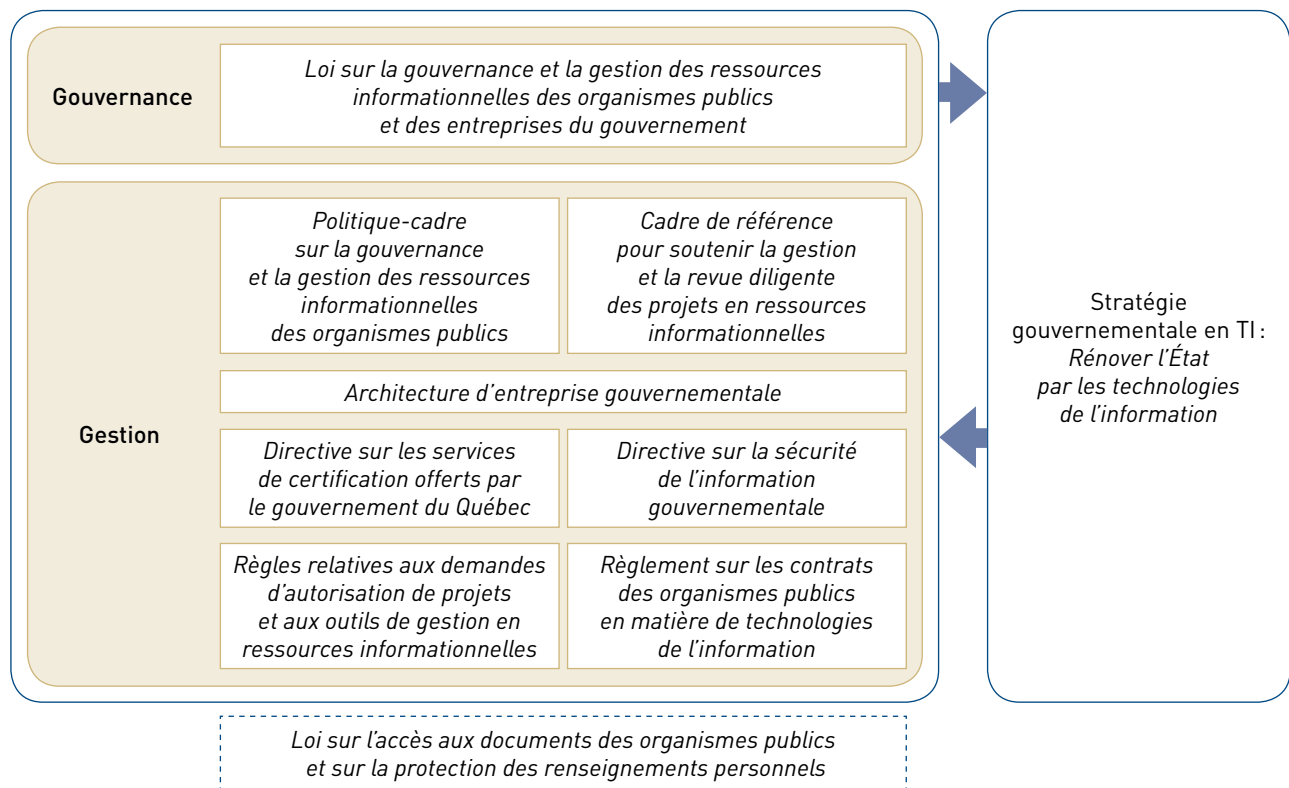
15 Le SCT, plus particulièrement le bureau du Dirigeant principal de l'information (DPI), est sensible à cette situation. Dans la Stratégie gouvernementale en TI, le SCT indique sa volonté de rehausser son expertise interne. Le DPI nous a d'ailleurs mentionné que des actions sont en cours à cet égard. J'y porterai une attention particulière au cours des prochaines années.

Encadrement de la gouvernance et de la gestion des TI

16 En tenant compte de l'importance des TI pour le fonctionnement de l'État, le SCT a mis en place au fil des années un cadre de gestion des TI au sein de l'appareil gouvernemental québécois.

17 De fait, des lois, règlements et politiques ainsi que plusieurs directives ont été adoptés afin de baliser la gouvernance et la gestion des TI. La figure 2 présente les plus importants d'entre eux.

Figure 2 Encadrement de la gouvernance et de la gestion des TI



18 La *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* vise moins directement les TI, mais pourrait servir de référence lors de la réalisation d'un audit de performance dans ce domaine. Cette loi impose aux organismes publics des obligations concernant la collecte, l'utilisation, la communication et la conservation des renseignements personnels. Ces renseignements étant sur des supports numériques, plusieurs vérificateurs législatifs au Canada et ailleurs dans le monde se sont déjà intéressés à cet aspect des choses dans le cadre de leurs audits de performance en TI.

2.1 Travaux d'audit en technologies de l'information

Travaux menés par le Vérificateur général

Audits de performance

19 L'utilisation de contrats de services professionnels et les processus d'acquisition de biens dans le domaine des TI ont attiré l'attention de mon organisation au cours des dernières années.

20 Les constats faits dans le cadre de nos récents audits particuliers sur les contrats en TI portaient sur l'ensemble des processus, allant de la stratégie d'acquisition au suivi des contrats.

21 Nous avons formulé plusieurs recommandations à la suite de nos travaux. Les organismes visés par celles-ci ont élaboré les plans d'action nécessaires à leur mise en œuvre. Nous suivrons l'évolution de ces plans au cours des prochaines années.

22 Rappelons que nous avons soulevé des constats similaires lors d'un audit portant sur les contrats de services professionnels en TI réalisé il y a quatre ans.

23 La gestion de projet est également un thème auquel mon organisation a exercé une vigilance au fil des années. Que ce soit par nos rapports sur des projets spécifiques, comme la solution informatique appelée RISE de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (qui fait maintenant partie de Retraite Québec), les Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) ou notre vigie relative au Dossier Santé Québec, nos observations, commentaires et recommandations montrent la volonté du Vérificateur général de favoriser la saine gestion des TI.

24 Toutefois, bien que nous ayons pu relever plusieurs lacunes, ces audits n'ont pas permis d'approfondir d'autres thèmes importants de la gouvernance et de la gestion des TI. À titre d'exemple, les rôles et responsabilités des membres de la haute direction et des instances de gouvernance, dont les conseils d'administration, à l'égard des TI ont été peu abordés dans le cadre de nos travaux des dernières années.

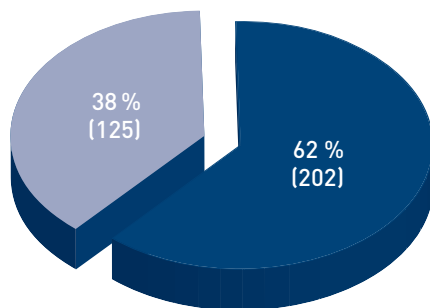
25 Il en va de même du contrôle des accès et de la sécurité des données, de la cybersécurité, du commerce électronique, de la désuétude des équipements, de la robustesse des infrastructures, de la capacité de relève ainsi que de la protection des renseignements personnels. Autant d'éléments essentiels à une saine gestion des TI au sein de l'appareil gouvernemental qui, sans aucun doute, mériteront une attention particulière dans nos prochains audits.

Audits financiers

26 Nous effectuons annuellement divers travaux d'audit des TI qui s'intègrent aux audits des états financiers. Ces travaux sont focalisés sur la gouvernance et la gestion des systèmes qui soutiennent la gestion financière et la production des états financiers. Ils ne portent pas sur l'ensemble des systèmes informatiques des entités et ne couvrent pas certains aspects tels que la confidentialité de l'information et la protection des renseignements personnels.

27 Bien qu'ayant une portée plus restreinte, ces travaux ont permis de relever de nombreuses déficiences. Comme illustré dans la figure 3, sur l'ensemble des recommandations destinées aux responsables de la gouvernance et à la direction à la suite de nos travaux d'audit financier, 38 % étaient en lien avec les TI, et ce, pour la période d'avril 2015 à mars 2016. Cela dénote que plusieurs améliorations sont nécessaires en ce qui a trait à la gouvernance et à la gestion des TI.

Figure 3 Recommandations aux responsables de la gouvernance et à la direction d'avril 2015 à mars 2016



■ Recommandations – Autres ■ Recommandations – TI

28 Pour plus de détails relatifs à ces travaux, je vous invite à consulter les rapports suivants :

- *Contrôles généraux des technologies de l'information*, chapitre 9, hiver 2013 ;
- *Portrait des rapports à l'Assemblée nationale et des rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction*, chapitre 8, hiver 2016.

29 Les interventions prévues au cours des prochaines années en audit de performance des TI ne remplaceront pas celles réalisées en soutien à l'audit des états financiers. Ces dernières demeurent en effet pertinentes dans plusieurs entités pour me permettre de formuler mon opinion sur leurs états financiers.

Travaux menés par d'autres vérificateurs législatifs

30 D'autres vérificateurs législatifs au Canada et dans d'autres pays s'intéressent également aux audits dans le domaine des TI.

Au Canada

31 De 2010 à 2015, plus de 60 audits de performance ont été publiés sur les TI par l'ensemble des vérificateurs législatifs au Canada.

32 De manière générale, selon une compilation effectuée à partir des données fournies par la CCAF-FCVI, les principales thématiques abordées par ces audits de performance ont été la sécurité, le développement des TI et la protection des renseignements personnels.

33 Nous nous sommes attardés aux travaux réalisés par le Bureau du vérificateur général du Canada, celui de la Colombie-Britannique et celui de la Saskatchewan, qui sont parmi les plus actifs dans ce domaine d'audit. La sécurité, notamment la gestion des accès aux données et la cybersécurité, est un thème important de leurs travaux.

34 Le vérificateur général du Canada s'intéresse également à la gestion de projet, ce qui est similaire à notre approche au Québec. La Colombie-Britannique et la Saskatchewan focalisent, quant à elles, leurs travaux sur des systèmes spécifiques, couvrant ainsi des éléments de sécurité et de contrôle de gestion de manière plus approfondie.

35 Tout comme moi, les autres vérificateurs législatifs au Canada mènent également des travaux d'audit des TI en soutien aux audits des états financiers. La Colombie-Britannique et la Saskatchewan offrent toutefois des produits particuliers à cet égard.

36 La Colombie-Britannique publie annuellement depuis 2012 un sommaire de l'ensemble de ses travaux sur les contrôles généraux des TI. La version initiale de ce rapport présentait un sommaire des travaux des années antérieures qui s'apparentait à notre chapitre 9 du tome de l'hiver 2013 mentionné précédemment. Ce rapport de la Colombie-Britannique a maintenant évolué vers une évaluation plus globale de la gouvernance et de la gestion des TI au sein des organismes et s'appuie sur un référentiel reconnu.

37 La Saskatchewan publie annuellement le résultat des travaux réalisés auprès du « Central Services – data centre », qui est l'équivalent du centre de traitement informatique du Centre de services partagés du Québec (CSPQ). Le rapport s'intéresse aux contrôles d'accès, à l'intégrité des données et à la capacité de relève du centre de traitement central qui soutiennent les systèmes gouvernementaux.

38 Jusqu'en 2014, la Saskatchewan publiait également chaque année un rapport portant sur les travaux d'audit en TI sur le système central de traitement de la paie. Ce rapport se concentrait également sur les contrôles d'accès, l'intégrité des données et la capacité de relève du système de paie.

À l'échelle internationale

39 D'autres pays s'intéressent également à la gestion des TI. Un nombre important de rapports en lien avec ce domaine ont été recensés de 2010 à 2015 dans trois pays majeurs, soit l'Australie, les États-Unis et le Royaume-Uni.

40 L'Australie se démarque particulièrement par le nombre de rapports publiés et par la diversité des sujets traités. Ses rapports couvrent l'ensemble des thématiques, soit la gouvernance et la gestion des TI, la sécurité et la protection des données, les contrôles informatiques au sein des applications ainsi que le développement et la gestion des projets en TI.

41 Le Government Accountability Office (GAO) des États-Unis couvre également l'ensemble des thématiques dans ses rapports.

42 Le Royaume-Uni oriente plutôt ses travaux sur la gouvernance des TI et se concentre en partie sur la gestion de projet et les activités de développement des TI. Inversement, il n'accorde que très peu d'attention aux aspects de sécurité et de contrôle des applications.

43 Certaines constantes peuvent donc être établies entre les thématiques traitées par les vérificateurs législatifs canadiens et ceux de l'étranger. Ces thématiques seront considérées au moment de sélectionner les sujets des prochains audits de performance en TI que nous effectuerons.

Travaux en cours et prévus en matière de technologies de l'information

44 Nous avons commencé des travaux afin de produire un portrait des TI au gouvernement du Québec à l'aide d'un questionnaire d'autoévaluation. Ce dernier est basé sur un référentiel reconnu mondialement, le *Control Objectives for Information and Related Technology* (COBIT 5). Ce questionnaire sera rempli par plus d'une quarantaine d'organisations.

45 Il couvre un ensemble de processus relatifs aux TI, par exemple :

- la gouvernance des technologies ;
- la planification, l'acquisition, le développement et l'entretien des systèmes ;
- la gestion des opérations informatiques et de la sécurité ;
- le suivi et l'évaluation de la conformité et de la performance.

46 Les résultats des travaux serviront à formuler des observations qui seront publiées en 2017 dans l'un des tomes du rapport annuel du Vérificateur général.

47 Ce portrait, combiné à un balisage plus élaboré des travaux effectués par mes pairs dans ce domaine et aux connaissances acquises lors de nos travaux antérieurs, nous permettra d'élaborer une stratégie d'audit efficace pour ce secteur d'activité névralgique. Je vise à ce que les audits de performance qui seront réalisés contribuent à l'amélioration continue des services publics.

48 Je crois au rôle stratégique que peuvent jouer les TI dans l'amélioration de la performance des entités. De mon point de vue, la place importante qu'elles occupent, les sommes considérables qui y sont investies et les enjeux importants auxquels ce secteur fait face exigent que nous soyons vigilants. Pour cette raison, notre plan stratégique 2016-2019 prévoit la réalisation d'au moins une mission d'audit de performance sur les TI par année, et ce, à compter de 2017-2018.

3 Sommaire du contenu du présent tome

3.1 Commission des partenaires du marché du travail

49 Le **chapitre 2** est consacré à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Nous y traitons de sa responsabilité à l'égard de la définition des besoins en développement de la main-d'œuvre. Cette responsabilité est en lien direct avec l'objectif gouvernemental de mieux arrimer les compétences de la main-d'œuvre avec les besoins des entreprises. Les travaux réalisés nous permettent de conclure qu'après 19 ans d'existence, la Commission ne joue pas pleinement le rôle attendu en tant que responsable nationale de la définition des besoins en développement de la main-d'œuvre.

50 Nous soulignons le fait que les priorités d'action établies par la Commission sont déterminées à partir d'un portrait incomplet des besoins en développement de la main-d'œuvre. De plus, la Commission n'a pas encore mis en place de stratégie d'intervention à l'égard des besoins qu'elle a jugé prioritaires. Dans les faits, nous observons que les interventions de la CPMT sont insuffisantes pour s'assurer que les moyens mis en œuvre par elle et ses partenaires répondent efficacement à ces besoins.

3.2 Gestion administrative des cégeps

51 Le **chapitre 3** traite de certains volets de la gestion administrative des cégeps, notamment de la gestion des contrats, de la gestion des bâtiments et des services autofinancés. Pour chacun de ces volets, nous avons examiné le suivi réalisé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

52 En ce qui concerne la gestion contractuelle dans les cinq cégeps audités, la définition des besoins et des produits livrables, l'estimation des coûts et l'établissement de l'échéancier ne sont pas toujours effectués de façon adéquate. Pour 22% des contrats analysés, des dépassements de coûts qui varient de 12 à 85% (719 000 dollars) par rapport à la valeur initiale des contrats ont été observés. De plus, pour trois des cinq cégeps audités, le mode de sollicitation retenu n'était pas toujours conforme à la réglementation. Par exemple, six contrats ont été conclus de gré à gré plutôt que par appel d'offres public ou appel d'offres sur invitation.

53 Nous nous sommes également intéressés aux services autofinancés, qui sont des services de nature commerciale offerts aux étudiants ou à la clientèle externe. En 2014-2015, les services autofinancés des 48 cégeps ont représenté 15% de leurs revenus totaux. Pour les 5 cégeps audités, les revenus liés à ces

services ont atteint 38,8 millions de dollars. Nous avons remarqué que, dans certains cas, l'information financière relative aux services autofinancés ne permet pas aux décideurs d'évaluer si les partenariats sont rentables. Plus précisément, la connaissance à l'égard des coûts est incomplète, car l'imputation de ceux-ci est souvent absente, arbitraire ou partielle.

54 Enfin, nous avons observé que les cégeps audités ont amélioré la connaissance de leur parc immobilier. Toutefois, la qualité de l'information nécessite d'être bonifiée afin qu'ils puissent estimer adéquatement les sommes nécessaires pour maximiser la durée de vie utile de leurs bâtiments.

3.3 Hydro-Québec

55 Depuis 2011, les travaux et les services spécialisés représentent le principal type d'acquisitions effectuées par Hydro-Québec. Notre audit, dont les résultats sont présentés dans le **chapitre 4**, visait à nous assurer qu'Hydro-Québec gère le processus d'approvisionnement de manière économique conformément à la réglementation en vigueur et aux saines pratiques de gestion.

56 Nos travaux ont démontré qu'Hydro-Québec a un processus d'approvisionnement pour les travaux et les services spécialisés qui s'aligne généralement sur les bonnes pratiques et qui respecte la réglementation. De plus, lors des appels à la concurrence lancés par Hydro-Québec, le nombre de soumissions reçues est satisfaisant. Néanmoins, des améliorations sont nécessaires à des étapes du processus. Il est à noter que, pour certaines de ces améliorations, Hydro-Québec a déjà amorcé des changements ou est en voie de le faire.

57 En ce sens, l'approvisionnement stratégique est en cours d'implantation et nous encourageons Hydro-Québec à terminer cette transition. Par ailleurs, le processus menant à la qualification des fournisseurs devrait être davantage encadré. Également, bien que la valeur des acquisitions soit estimée, Hydro-Québec devrait raffiner l'estimation des coûts de certaines acquisitions.

58 En ce qui concerne la réception des soumissions par voie électronique, nous encourageons Hydro-Québec à se doter d'un système pour assurer l'entière confidentialité des propositions reçues.

3.4 Services correctionnels : réinsertion sociale

59 Le **chapitre 5** porte sur la réinsertion sociale des personnes prises en charge par le ministère de la Sécurité publique (MSP). Cet audit de performance a été mené auprès de ce ministère et de la Commission québécoise des libérations conditionnelles.

60 Malgré notre rapport publié en 1997, le rapport Corbo de 2001, l'adoption d'une nouvelle loi en 2002 et la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2010-2013 axé sur la réinsertion sociale, plusieurs lacunes persistent quant au processus de réinsertion sociale du MSP.

61 Ainsi, des évaluations de personnes contrevenantes ou prévenues sont absentes des dossiers ou elles sont produites en retard par rapport aux normes que s'est fixées le ministère. En 2014-2015, près de la moitié des évaluations (45 %) n'ont pas été menées dans les délais impartis. De plus, des évaluations et des plans d'intervention que nous avons examinés ne sont pas rigoureux. D'autre part, les efforts du MSP pour suivre le cheminement des personnes sont insuffisants. Dans le cas des peines d'emprisonnement avec sursis, il est difficile de juger si le ministère s'acquitte de sa responsabilité quant au respect des conditions de la cour.

62 Par ailleurs, même si le rapport Corbo le recommandait il y a plus de 15 ans, le MSP ne dispose toujours pas d'un dossier unique pour chaque personne, de sorte qu'il n'a pas toujours l'information nécessaire pour prendre en charge les personnes qui lui sont confiées. De fait, le processus de constitution d'un dossier demeure une cause importante de report des audiences pour l'obtention d'une libération conditionnelle (30 % sont reportées).

63 En outre, les personnes contrevenantes n'ont pas suffisamment accès aux programmes nécessaires pour traiter leurs problèmes et le ministère ne sait pas dans quelle mesure les programmes offerts contribuent à leur réinsertion sociale. Contrairement à d'autres provinces canadiennes ou à d'autres pays, le MSP a tardé à mesurer le résultat global de ses efforts de réinsertion. Une première étude sur la récidive a été effectuée en 2015 et une autre est présentement en cours de réalisation.

3.5 Contrats présentant des situations à risque (suivi)

64 Dans son rapport de décembre 2015, la Commission de l'administration publique (CAP) a demandé au Vérificateur général d'effectuer un suivi des travaux réalisés auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), travaux qui concernaient des contrats présentant des situations à risque. Les résultats de la mission initiale ont été publiés dans le chapitre 6 du rapport du Vérificateur général du Québec du printemps 2015 (tome intitulé *Vérification de l'optimisation des ressources*). Nous avons aussi évalué l'application des trois recommandations que la CAP a formulées à la suite de l'audition du sous-ministre du MAPAQ en septembre 2015.

65 Le **chapitre 6** mentionne que, de façon générale, le ministère a consacré des efforts significatifs à corriger les déficiences relevées lors de la mission initiale. De fait, nos travaux nous amènent à conclure que 8 des 10 recommandations à l'égard de la gestion des contrats présentant des situations à risque sont appliquées ou donnent lieu à des progrès satisfaisants. Les recommandations

concernent son plan de délégation des signatures, la production d'une information de gestion fiable, l'application de sa directive interne, le respect de la réglementation, l'autorisation des paiements ainsi que l'information transmise au Conseil du trésor.

66 Toutefois, des lacunes liées au respect du processus d'autorisation menant à la signature des contrats sont toujours présentes. Près de la moitié des demandes d'autorisation vérifiées sont signées par le dirigeant après que le contrat lui-même a été conclu ou encore après que les travaux sont commencés, et non au préalable. De plus, l'information saisie dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) comporte encore des inexactitudes et n'est pas toujours publiée dans les délais prescrits.

67 Quant aux trois recommandations formulées par la CAP, nous considérons qu'elles sont appliquées. Le MAPAQ a transmis à la Commission le tableau de bord utilisé pour le suivi de la saisie des données dans le SEAO et les résultats de sa réflexion concernant son projet informatique lié au Programme de crédit de taxes foncières agricoles. Enfin, comme la CAP nous l'a demandé, nous avons recensé de bonnes pratiques en matière de vérification interne au MAPAQ et quelques améliorations à y apporter.

Faits saillants

Objectif des travaux

La Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) a la responsabilité de définir les besoins en développement de la main-d'œuvre au regard de la réalité du marché du travail. Cette responsabilité est en lien direct avec un objectif gouvernemental qui est de mieux arrimer les compétences de la main-d'œuvre avec les besoins des entreprises. Nos travaux d'audit avaient l'objectif suivant :

- S'assurer que la CPMT définit les besoins en développement de la main-d'œuvre au regard de la réalité du marché du travail et effectue les démarches pour que l'offre de formation réponde efficacement aux besoins de main-d'œuvre des entreprises.

Le rapport entier est disponible au www.vgq.qc.ca.

Résultats de l'audit

Nous présentons ci-dessous les principaux constats que nous avons faits lors de l'audit concernant les besoins en développement de la main-d'œuvre.

Les priorités d'action établies par la CPMT sont déterminées à partir d'un portrait incomplet des besoins en développement de la main-d'œuvre. Ce portrait omet l'aspect qualitatif à l'égard des compétences recherchées par les employeurs et n'inclut pas les professions qui requièrent des études universitaires. De plus, la prise en compte de la dimension régionale devrait être améliorée. Un portrait complet de ces besoins à l'échelle nationale est toutefois essentiel à la CPMT pour jouer adéquatement ses rôles stratégiques et avoir un impact optimal sur le marché du travail.

Après 19 ans d'existence, la CPMT ne joue pas pleinement le rôle attendu en tant que responsable nationale de la définition des besoins en développement de la main-d'œuvre. À ce jour, la CPMT n'a pas mis en place de stratégie d'intervention à l'égard des besoins qu'elle a jugés prioritaires en développement de la main-d'œuvre. Ses interventions sont insuffisantes pour s'assurer que les moyens mis en œuvre par elle et ses partenaires répondent efficacement à ces besoins.

La reddition de comptes de la CPMT à l'égard des besoins qu'elle a jugés prioritaires en développement de la main-d'œuvre pourrait être améliorée par l'utilisation de meilleurs indicateurs. Les indicateurs utilisés par la CPMT pour rendre compte de ses cinq orientations se limitent au nombre d'actions réalisées, ce qui ne permet pas d'apprécier les résultats en lien avec les actions posées.

Recommandations

Le Vérificateur général a formulé des recommandations à l'intention de la Commission des partenaires du marché du travail. Celles-ci sont présentées intégralement ci-contre.

La Commission a eu l'occasion de transmettre ses commentaires, qui sont reproduits dans la section Commentaires de l'entité auditée.

Nous tenons à souligner qu'elle a adhéré à toutes les recommandations.

Recommandations à la Commission des partenaires du marché du travail

- 1 Dresser un portrait complet des besoins en développement de la main-d'œuvre qui tiendra compte adéquatement de l'aspect qualitatif, des professions de niveau universitaire et de la dimension régionale, et ce, afin de déterminer les besoins prioritaires à l'échelle nationale.**
 - 2 Mettre en place une stratégie d'intervention pour répondre aux besoins qu'elle a jugés prioritaires en développement de la main-d'œuvre; celle-ci devra contenir minimalement les solutions à mettre en œuvre, les acteurs responsables, les moyens de suivi des actions et d'évaluation des résultats.**
 - 3 Effectuer un suivi des actions mises en œuvre pour répondre aux besoins qu'elle a jugés prioritaires en développement de la main-d'œuvre, évaluer les résultats sur la base d'indicateurs pertinents et en rendre compte.**
-

Faits saillants

Objectifs des travaux

Les cégeps sont des établissements publics créés en 1967 par la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. Leur création visait notamment à augmenter l'accessibilité des Québécois aux études supérieures. Cela s'est notamment traduit par l'implantation graduelle d'un réseau de 48 cégeps répartis sur l'ensemble du territoire québécois.

Nos travaux visaient à nous assurer que :

- les cégeps audités gèrent certains volets liés à leurs ressources matérielles et financières de façon économique et en conformité avec la réglementation ;
- le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) exerce un suivi approprié de la gestion administrative des cégeps à l'égard des volets vérifiés.

Le rapport entier est disponible au www.vgq.qc.ca.

Résultats de l'audit

Nous présentons ci-dessous les principaux constats que nous avons faits lors de l'audit concernant la gestion administrative des cégeps.

Des activités prévues dans le processus de gestion contractuelle des cégeps audités ne sont pas effectuées de façon rigoureuse. Des dépassements de coûts, le non-respect de certains délais et des cas de non-conformité à la réglementation ont été observés. Pour 22 % des contrats analysés, des dépassements de coûts variant de 12 à 85 % par rapport à la valeur initiale des contrats ont été constatés. En outre, pour 17 contrats, le délai d'exécution a excédé le calendrier prévu de 4 à 72 semaines. Le dépassement moyen pour ces contrats s'élève à 149 %. D'autre part, pour 7 contrats accordés par 3 des 5 cégeps audités, le mode de sollicitation n'était pas conforme à la réglementation en vigueur ou à la politique de gestion contractuelle du cégep, et ce, sans justification suffisante.

Les cégeps audités ont amélioré la connaissance de leur parc immobilier. Toutefois, la qualité de l'information nécessite d'être bonifiée afin que les cégeps puissent disposer d'un portrait plus complet de leurs bâtiments et estimer adéquatement les sommes nécessaires pour maximiser leur durée de vie utile. Par ailleurs, les travaux liés au maintien d'actifs sont généralement réalisés selon la planification et en fonction des priorités déterminées. Cependant, dans trois des cinq cégeps audités, aucun programme structuré d'entretien préventif n'est mis en œuvre.

Dans certains cas, l'information financière relative aux services autofinancés ne permet pas aux décideurs d'évaluer si les partenariats sont rentables. Dans d'autres cas, elle est insuffisante, ce qui ne les aide pas à apprécier l'atteinte des résultats. Plus précisément, la connaissance à l'égard des coûts est incomplète, car l'imputation de ceux-ci est souvent absente, arbitraire ou partielle.

Près de 40 % des ententes relatives aux services autofinancés que nous avons analysées sont imprécises ou des éléments significatifs s'y rapportant sont absents, ce qui peut accroître les risques financiers pour les cégeps. Parfois, les ententes ne précisent pas les services attendus ni les responsabilités des parties. Dans d'autres cas, elles ne contiennent aucune clause de modification ou de résiliation.

Le ministère ne s'assure pas du respect des règles budgétaires en matière de dons et de contributions à des organismes. Quatre des cinq cégeps audités ont versé des dons et des contributions d'un peu plus de 65 000 dollars qui pourraient s'avérer non conformes aux règles que le ministère a établies.

Recommandations

Le Vérificateur général a formulé des recommandations à l'intention du MEES et des cinq cégeps audités : Cégep de Rimouski, Cégep de Sherbrooke, Cégep Garneau, Collège d'Alma et Collège de Rosemont. Celles-ci sont présentées en partie ci-contre.

Les entités auditées ont eu l'occasion de transmettre leurs commentaires, qui sont reproduits dans la section Commentaires des entités auditées.

Nous tenons à souligner qu'elles ont adhéré à toutes les recommandations les concernant.

Recommandations aux cégeps audités

- 1 Renforcer le processus d'établissement des besoins à l'égard de la définition des besoins et des produits livrables, de l'estimation des coûts et de l'établissement de l'échéancier.**
- 2 Se doter de mécanismes de contrôle qui permettent de s'assurer que le mode de sollicitation respecte la réglementation et les politiques internes [...].**
- 3 Évaluer systématiquement la possibilité de recourir aux achats regroupés pour l'acquisition de biens et de services.**
- 4 Appuyer l'évaluation des soumissions sur une documentation pertinente afin de démontrer le caractère objectif et équitable du processus.**
- 5 Prévoir l'introduction de clauses de pénalité dans les contrats et les appliquer, et procéder systématiquement à l'évaluation du rendement des fournisseurs pour les contrats d'importance et ceux pour lesquels le rendement du fournisseur est jugé insatisfaisant.**
- 6 S'assurer que les fonctions stratégiques liées aux projets de construction sont exercées par des intervenants indépendants, notamment pour l'évaluation des soumissions et la surveillance des travaux, afin d'assurer l'objectivité et l'intégrité du processus.**
- 8 Approfondir, en collaboration avec le ministère, la connaissance relative à l'état des bâtiments afin de déterminer de façon plus précise les sommes nécessaires pour maximiser leur durée de vie utile.**
- 9 Se doter d'un programme d'entretien préventif structuré et complet pour leurs bâtiments.**
- 10 Se doter d'outils permettant d'obtenir une information de gestion fiable et suffisante, notamment à l'égard des coûts, afin de soutenir les gestionnaires dans leur prise de décision quant à l'appréciation des résultats liés aux services autofinancés.**
- 11 Clarifier les ententes conclues avec les partenaires afin de diminuer les risques financiers pour les cégeps.**
- 17 S'assurer que les instances de gouvernance reçoivent une information suffisante et en temps opportun afin qu'elles puissent exercer leur rôle quant aux décisions stratégiques et à la surveillance de l'efficacité des contrôles [...].**

Recommandations au ministère

- 12 Fournir aux cégeps des directives précises à l'égard de l'imputation des coûts liés aux services autofinancés pour lui permettre d'en apprécier les résultats financiers.**
- 14 Clarifier la procédure complémentaire aux règles budgétaires concernant les dons et les contributions à des organismes [...].**

Faits saillants

Objectif des travaux

Ayant effectué des achats de biens et de services totalisant plus de 3 milliards de dollars en 2015, Hydro-Québec est un acteur économique et un donneur d'ouvrage de premier plan. Depuis 2011, les travaux et les services spécialisés représentent le principal type d'acquisitions effectuées par Hydro-Québec.

En 2015, celui-ci a regroupé 46,2 % (1,41 milliard de dollars) des achats de biens et de services, dont 74,5 % (1,05 milliard) correspondent à des travaux et 25,5 % (359 millions), à des services spécialisés.

Le présent audit vise à nous assurer qu'Hydro-Québec gère le processus d'approvisionnement de manière économique conformément à la réglementation en vigueur et aux saines pratiques de gestion.

Le rapport entier est disponible au www.vgq.qc.ca.

Résultats de l'audit

Nos travaux ont démontré qu'Hydro-Québec a un processus d'approvisionnement pour les travaux et les services spécialisés qui s'aligne généralement sur les bonnes pratiques et qui respecte la réglementation. De plus, lors des appels à la concurrence lancés par Hydro-Québec, le nombre de soumissions reçues est satisfaisant. Néanmoins, des améliorations sont nécessaires à des étapes du processus. Voici les principaux constats que nous avons faits lors de notre audit.

L'approvisionnement stratégique est en cours d'implantation. Par exemple, 2 des 12 dossiers analysés en travaux et en services spécialisés auraient pu faire l'objet d'un regroupement de besoins favorisant l'économie.

Le processus menant à la qualification des fournisseurs devrait être davantage encadré.

Des écarts de plus de 15 % ont été observés entre la valeur estimée de l'acquisition et la soumission la plus basse dans 54 % des cas. Bien que la valeur des acquisitions soit estimée, Hydro-Québec devrait raffiner l'estimation des coûts de certaines acquisitions, plus particulièrement celles ayant une valeur ou un impact significatifs, afin de faciliter l'évaluation de la justesse des prix soumis.

Pour les appels de propositions restreints, les critères de sélection des fournisseurs invités auraient avantage à être documentés.

Les propositions reçues par voie électronique sont ouvertes à des fins de validation et de classement avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis et leur contenu a pu être examiné.

Pour les contrats analysés, Hydro-Québec n'effectue pas toutes les vérifications exigées par la réglementation. Par ailleurs, l'application des clauses relatives à la conformité des soumissions n'est pas claire.

Hydro-Québec inclut des clauses standardisées dans ses contrats ne pouvant s'appliquer à toutes les situations. Par ailleurs, pour les dossiers d'acquisition analysés, certaines clauses contractuelles n'ont pas été appliquées de manière uniforme.

L'application du processus d'évaluation du rendement des fournisseurs n'est pas uniforme et l'utilisation des résultats n'est pas formalisée.

Hydro-Québec pourrait améliorer son information de gestion.

Recommandations

Le Vérificateur général a formulé des recommandations à l'intention d'Hydro-Québec. Celles-ci sont présentées intégralement ci-contre.

L'entité auditée a eu l'occasion de transmettre ses commentaires, qui sont reproduits dans la section Commentaires de l'entité auditée.

Nous tenons à souligner qu'elle a adhéré à toutes les recommandations.

Recommandations à Hydro-Québec

- 1 Compléter l'implantation de stratégies d'approvisionnement pour les acquisitions récurrentes ou ayant un impact significatif.**
- 2 Encadrer la procédure menant à la qualification des fournisseurs et mettre à jour de façon périodique la liste des fournisseurs œuvrant dans les domaines nécessitant une qualification.**
- 3 Raffiner l'estimation des acquisitions, plus particulièrement celles ayant une valeur ou un impact significatifs.**
- 4 Renforcer le respect des documents d'encadrement en vigueur en matière d'approvisionnement pour les achats sans l'émission d'un contrat normalisé.**
- 5 Fixer un délai minimal de publication des addendas, préciser les critères relatifs à la sélection des fournisseurs invités pour les appels de propositions restreints et documenter les choix effectués.**
- 6 Appliquer une procédure qui assure la confidentialité du contenu des soumissions reçues par voie électronique jusqu'à la date et l'heure de l'ouverture des plis et consigner l'heure de réception des soumissions reçues en format papier.**
- 7 Préciser l'application des clauses concernant la conformité des soumissions.**
- 8 Poursuivre les travaux en cours afin d'inclure dans les contrats seulement des clauses adaptées à leur nature et en effectuer le suivi.**
- 9 Exercer un contrôle afin que les avenants respectent la procédure.**
- 10 Uniformiser l'application du processus d'évaluation du rendement des fournisseurs et formaliser l'utilisation des résultats.**
- 11 Améliorer la qualité de l'information de gestion.**

Faits saillants

Objectifs des travaux

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) est responsable de l'application de la *Loi sur le système correctionnel du Québec*. Cette loi a pour objet de favoriser la réinsertion sociale des personnes contrevenantes, tout en assurant la protection de la sécurité du public et le respect des décisions des tribunaux.

Nos travaux visaient à :

- déterminer si le ministère, en collaboration avec ses partenaires, prend en charge avec efficacité et efficience les personnes contrevenantes ou prévenues, afin de permettre leur réinsertion sociale ;
- vérifier que le MSP préserve la sécurité du public lorsqu'il réalise des activités visant la réinsertion sociale.

Le rapport entier est disponible au www.vgq.qc.ca.

Résultats de l'audit

Nous présentons ci-dessous les principaux constats que nous avons faits lors de l'audit de performance concernant les services correctionnels, volet réinsertion sociale.

Des évaluations de personnes contrevenantes ou prévenues sont absentes des dossiers et un grand nombre sont produites en retard. En 2014-2015, 45 % des évaluations n'ont pas été menées dans les délais impartis.

La réalisation de plusieurs évaluations et de plans d'intervention manque de rigueur. Des évaluations et des plans sont incomplets. Certaines évaluations sont incohérentes par rapport à l'information contenue dans le dossier et des plans ne traitent pas des problèmes liés à la délinquance des personnes évaluées.

Les personnes contrevenantes n'ont pas suffisamment accès aux programmes nécessaires pour traiter leurs problèmes. De plus, le MSP n'effectue pas d'évaluation de programmes, de sorte qu'il ne sait pas dans quelle mesure les programmes offerts contribuent à la réinsertion sociale de ces personnes.

Les efforts du ministère pour suivre le cheminement des personnes contrevenantes ou prévenues sont insuffisants. Il ne peut donc pas évaluer l'atteinte des objectifs du plan d'intervention et apporter les ajustements, si nécessaire.

Le MSP ne respecte pas la fréquence des contrôles qu'il s'est fixée pour s'assurer du respect des conditions imposées par la cour lors de peines d'emprisonnement avec sursis. En 2014-2015, il n'a réalisé que 78 % des 23 776 visites à domicile qui auraient dû être faites.

Le ministère ne dispose toujours pas d'un dossier unique pour chaque personne contrevenante ou prévenue, même si le rapport Corbo le recommandait il y a plus de 15 ans. Il n'a pas toujours l'information nécessaire pour prendre en charge les personnes qui lui sont confiées.

Le MSP a tardé à analyser les données sur la récidive des personnes contrevenantes. Il ne connaît pas encore le résultat de ses efforts de réinsertion sociale.

À la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC), le taux de reports d'audience pour l'obtention d'une libération conditionnelle oscille autour de 30 %. Malgré les actions entreprises par la Commission, ce taux ne diminue pas. Le processus de constitution d'un dossier est encore une cause importante de reports.

Recommandations

Le Vérificateur général a formulé des recommandations à l'intention du MSP et de la CQLC. Celles-ci sont présentées intégralement ci-contre.

Les entités auditées ont eu l'occasion de transmettre leurs commentaires, qui sont reproduits dans la section Commentaires des entités auditées.

Nous tenons à souligner qu'elles ont adhéré à toutes les recommandations.

Recommandations au ministère

- 1 S'assurer de produire une évaluation de qualité des personnes prises en charge et de la faire en temps opportun et dans le respect de la loi, afin de favoriser leur réinsertion sociale.**
- 2 Élaborer des plans d'intervention pertinents et cohérents par rapport à l'information contenue dans les évaluations.**
- 3 Intensifier auprès des détenus, en collaboration avec la Commission québécoise des libérations conditionnelles, ses efforts de promotion des mesures de mise en liberté sous condition.**
- 4 Rendre accessibles des programmes qui sont adaptés aux besoins des personnes prises en charge. Pour ce faire, le ministère doit notamment :**
 - recenser les besoins de ces personnes ;
 - arrimer les programmes aux besoins ;
 - évaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficacé de ces programmes.
- 5 S'assurer que les établissements de détention utilisent l'outil de classement conformément aux instructions du ministère.**
- 6 Améliorer le suivi du cheminement des personnes prises en charge afin :**
 - d'évaluer l'atteinte des objectifs des plans d'intervention ;
 - d'apporter les ajustements, le cas échéant ;
 - de s'assurer du respect des conditions imposées par la cour.
- 7 Mettre en place un dossier unique pour chaque personne contrevenante ou prévenue dans le but d'augmenter l'efficacité et l'efficé de ses interventions.**
- 8 Mesurer sa performance à l'égard des interventions de réinsertion sociale et en rendre compte.**

Recommandation à la Commission

- 9 Poursuivre, de concert avec le ministère, ses efforts pour réduire les reports d'audience visant l'obtention d'une libération conditionnelle.**
-

Faits saillants

Objectif des travaux

Dans son rapport de décembre 2015, la Commission de l'administration publique (CAP) a demandé au Vérificateur général d'effectuer un suivi des travaux qu'il a réalisés auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et qui concernaient des contrats présentant des situations à risque. Nous avons aussi évalué l'application des trois recommandations que la CAP a formulées à la suite de l'audit du sous-ministre du MAPAQ en 2015.

L'objectif était de voir si les recommandations ont été appliquées et si le MAPAQ a remédié aux déficiences relevées. Nos travaux se sont terminés en septembre 2016.

Les résultats de la mission initiale ont été publiés dans le chapitre 6 du rapport intitulé *Vérification de l'optimisation des ressources* (printemps 2015).

Le rapport entier est disponible au www.vgq.qc.ca.

Résultats du suivi

Nos travaux ont porté sur l'ensemble des recommandations que nous avons formulées en mai 2015 ainsi que sur les trois recommandations que la CAP a adressées au MAPAQ en décembre 2015. De façon générale, le ministère a consacré des efforts significatifs à corriger les déficiences relevées lors de la mission initiale.

Conclusions. Nos travaux nous amènent à conclure que 8 des 10 recommandations à l'égard de la gestion des contrats présentant des situations à risque sont appliquées ou donnent lieu à des progrès satisfaisants (tableau 1). Quant aux 3 recommandations formulées par la CAP, nous considérons qu'elles sont toutes appliquées (tableau 2).

Recommandations qui sont appliquées ou pour lesquelles les progrès sont satisfaisants. En actualisant son plan de délégation des signatures, le MAPAQ a établi une limite financière maximale pour chacun des niveaux hiérarchiques autorisés à signer par type de contrat. Pour ce qui est de produire de l'information de gestion fiable, les progrès sont satisfaisants et les actions réalisées et prévues devraient permettre d'appliquer la recommandation qui y est associée. Il en est de même avec les recommandations concernant l'application de la directive interne, le respect de la réglementation, l'autorisation des paiements ainsi que l'information transmise au Conseil du trésor.

Recommandations pour lesquelles les progrès sont insatisfaisants. Des lacunes liées au respect du processus d'autorisation menant à la signature des contrats sont toujours présentes. Près de la moitié des demandes d'autorisation vérifiées sont signées par le dirigeant après que le contrat lui-même a été conclu ou encore après que les travaux sont commencés, et non au préalable. De plus, l'information saisie dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) comporte encore des inexactitudes et n'est pas toujours publiée dans les délais prescrits.

Recommandations de la CAP. Le MAPAQ a donné suite à ces recommandations. Il a transmis à la Commission un tableau de bord utilisé pour le suivi de la saisie des données dans le SEAO et les résultats de sa réflexion sur le développement d'un programme de formation continue ainsi que sur la taxation et les décisions concernant son projet informatique lié au Programme de crédit de taxes foncières agricoles. Comme la CAP nous l'a demandé, nous avons recensé de bonnes pratiques en matière de vérification interne au MAPAQ et quelques améliorations à apporter. De plus, à la suite d'un rapport d'audit interne qui mentionne que la gouvernance quant aux technologies de l'information est déficiente, le ministère a préparé un plan d'action.

Tableau 1 Recommandations du Vérificateur général

	Page	Appliquées	En cours d'application		Non appliquées
			Progrès satisfaisants	Progrès insatisfaisants	
Encadrement du processus de gestion contractuelle					
Ajuster le plan de délégation des signatures afin d'y établir, par type de contrat, une limite financière maximale pour chacun des niveaux hiérarchiques autorisés à signer.	11	√			
Produire au moment opportun une information fiable et suffisante pour pouvoir surveiller, évaluer et corriger, s'il y a lieu, le processus contractuel.	12		√		
Appuyer adéquatement les autorisations que le sous-ministre et les dirigeants accordent dans le cadre de la gestion contractuelle.	13			√	
Application de la directive interne et respect de la réglementation					
Utiliser les critères du Conseil du trésor pour déterminer le statut réel du fournisseur et appliquer la réglementation applicable.	15		√		
Revoir sa gestion contractuelle afin que, conformément à sa directive interne et à la réglementation, le recours à l'appel d'offres sur invitation ou à l'appel d'offres public soit privilégié.	16		√		
Analyser les résultats des appels d'offres et prendre les moyens pour que l'évaluation des soumissions et la sélection des fournisseurs favorisent leur traitement intègre et équitable, en conformité avec les exigences réglementaires.	17		√		
Traiter adéquatement les modifications à un contrat; pour ce faire, établir les dépenses supplémentaires afin qu'elles soient autorisées par les autorités compétentes, publiées dans le système électronique d'appel d'offres et, lorsque requis, transmises au Conseil du trésor.	18		√		
Autorisation des paiements					
S'assurer que les paiements autorisés respectent les conditions établies lors du processus contractuel en ce qui a trait au tarif et à la nature des travaux.	19		√		
Reddition de comptes					
Publier adéquatement et en temps opportun dans le système électronique d'appel d'offres l'intégralité des renseignements relatifs aux contrats, conformément à la réglementation.	20			√	
Veiller à ce que les informations transmises au Conseil du trésor en conformité avec les exigences réglementaires soient exactes et complètes.	21		√		
Total des recommandations		1	7	2	
Recommandations qui sont appliquées ou pour lesquelles les progrès sont satisfaisants			80 %		

Tableau 2 Recommandations de la Commission de l'administration publique

	Page	Appliquées	En cours d'application		Non appliquées
			Progrès satisfaisants	Progrès insatisfaisants	
Que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation transmette à la Commission de l'administration publique le tableau de bord utilisé pour le suivi de la saisie des données dans le système SEAO au plus tard le 30 janvier 2016.	22	√			
Que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation transmette à la Commission de l'administration publique les résultats d'un exercice de réflexion sur le développement d'un programme de formation continue au plus tard le 30 juin 2016. Ce document devra inclure un compte rendu des activités de formation déjà données et des résultats de ces activités.	23	√			
Que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation transmette à la Commission de l'administration publique les résultats de sa réflexion concernant la taxation ainsi que les décisions concernant son projet informatique lié au Programme de crédit des taxes foncières agricoles, à la suite à [sic] son audit interne, au plus tard le 15 décembre 2016.	24	√			
Total des recommandations			3		
Recommandations qui sont appliquées ou pour lesquelles les progrès sont satisfaisants			100 %		



Signification du logo

Un édifice bien reconnaissable, le parlement, où siège l'Assemblée nationale, autorité de qui le Vérificateur général tient sa mission et à qui il rend compte.

Trois traits dynamiques, illustrant à la fois :

- les trois types d'audits réalisés par son personnel, à savoir l'audit financier, celui de la conformité avec les lois, les règlements, les politiques et les directives ainsi que l'audit de performance ;
- les trois éléments qui sont examinés lors des travaux en matière d'audit de performance : l'économie, l'efficacité et l'efficacités ;
- les trois domaines – social, économique et environnemental – liés aux enjeux concernant le développement durable.

Véritable signe distinctif, le logo du Vérificateur général illustre bien que cette institution, en constante évolution, vise à seconder les élus dans leur volonté d'assurer la saine gestion des fonds publics, au bénéfice des citoyennes et citoyens du Québec.

Cette publication
est rédigée par le



Québec

750, boulevard Charest Est, bureau 300
Québec (Québec) G1K 9J6
Tél.: 418 691-5900 • Téléc.: 418 644-4460

Montréal

770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1910
Montréal (Québec) H3A 1G1
Tél.: 514 873-4184 • Téléc.: 514 873-7665

Internet

Courriel : verificateur.general@vgq.qc.ca
Site Web : <http://www.vgq.qc.ca>

Le rapport est disponible dans notre site Web.

Protection des droits de propriété intellectuelle du Vérificateur général du Québec

Quiconque peut, sans autorisation ni frais, mais à la condition de mentionner la source, reproduire sous quelque support des extraits tirés de ce document, sauf s'il le fait à des fins de commercialisation. Dans ce cas, une autorisation préalable doit être obtenue auprès du Vérificateur général.

Dépôt légal – 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

